

LEGENDE

- ZONES DU PLU**
- Limite de zone
- SECTEURS DE PROJET ET MOBILITES**
- Nouvelles constructions récemment autorisées
 - Périmètre de la ZAC Park Nevez
 - Marge de recul des constructions par rapport aux voies
 - Linéaire commercial à créer (R151-37 CU)
 - Linéaire commercial à préserver (R151-37 CU)
 - Av. de Gaulle : implantation de la façade la plus longue des nouvelles constructions, parallèle à la rue
 - Périmètre soumis à Orientations d'aménagement et de programmation (L151-7 CU)
 - Emplacement réservé (L151-41 CU)
 - Périmètre de diversité commerciale (R151-37 CU)
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 CU)
 - Zone non aedificandi dédée au stationnement (L151-9 CU)
- PAYSAGE ET ELEMENTS DE LA TVB A PRESERVER**
- Mare à préserver (L151-23 CU)
 - Elément de paysage à préserver (L151-23 CU) : arbre remarquable
 - Haie à préserver (L151-23 CU)
 - Elément de paysage à préserver (L151-19 CU)
 - Cours d'eau (Inventaire des cours d'eau du département du Morbihan situation au 15/06/2025 - L151-23 CU)

- Bois à protéger (L151-23 CU)
- Espace boisé classé (L113-1 CU)
- Zone humide validée par la CLE (source : GMVA)
- Zone humide ZAC de Park Nevez

- PATRIMOINE BÂTI A PRESERVER**
- Petit patrimoine à préserver (L151-19 CU)
 - Patrimoine bâti à préserver (L151-19 du CU)
 - Servitude ACI relative aux monuments historiques
 - Zone de saisine du préfet de région, DRAC Bretagne, service régional de l'archéologie
 - Zone N au titre de l'archéologie

- RISQUES**
- Zone inondable (Source : AZI 2012)
 - PPRI - Zonage bleu
 - PPRI - Zonage rouge

- INFORMATIONS**
- Limite parcellaire
 - Bâti dur
 - Bâti léger

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Bénéficiaire	Surface	Destination
1	Commune	3 021 m²	Cheminement doux (largeur inférieure à 2,5m, aménagement léger*)
2	Commune	928 m²	Liaison piétonne (largeur inférieure à 2,5m, aménagement léger*)
3	Commune	801 m²	Voie de maillage inter-quartiers
4	Commune	1 980 m²	Cheminement doux (aménagement léger*)
5	Commune	610 m²	Cheminement doux (aménagement léger*)
6	Commune	5 070 m²	Espace récréatif
7	Commune	1 460 m²	Voie de maillage Est-Ouest et cheminement doux
8	Commune	683 m²	Cheminement doux (aménagement léger*)
9	Commune	364 m²	Cheminement doux (aménagement léger*)
10	Commune	621 m²	Cheminement doux (aménagement léger*)
11	Commune	800 m²	Commerces et espace public
12	Commune	1 487 m²	Cheminement doux (aménagement léger*)
13	Commune	1 709 m²	Cheminement doux (aménagement léger*)
14	Commune	17 795 m²	Cheminement doux (aménagement léger*)
15	Commune	1 430 m²	Cheminement doux (aménagement léger*)
16	Commune	1 642 m²	Renforcement des équipements publics



**Plan Local d'Urbanisme
Commune de Plescop**

Pièce 3 : Règlement
Règlement graphique

Planche 3 :
centre-ville

Vu pour être annexé à la délibération du 09/02/2026
Pour la commune, Monsieur le Maire,
Loïc LE TRIONNAIRE

